

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Jeudi le 16 janvier 2014, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Les conseillers Sylvain Paradis et Gilbert Béland sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michèle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michèle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 2 décembre 2013 et du 17 décembre 2013 (3) tels que lus et présentés.

### 4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

### 5- CORRESPONDANCE

Un citoyen de Sainte-Jeanne d'Arc demande la parole afin d'expliquer ses problèmes de voisinage et dépose une lettre à cet effet au conseil municipal.

Par la suite, les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2014-01-01

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **accepte de faire un don de 50\$** à la Fondation du CSSS de La Mitis dans le cadre de leur 14e levée de fonds.

- DEMANDE DE LA FAMILLE HEPPELL POUR DÉSIGNATION D'UN NOM DE RUE OU RANG

Suite à la demande de plusieurs membres de la famille Heppell afin de désigner une rue ou un rang au nom d'Eugène-Heppell dans le but de souligner l'apport de cette famille à la vie de Sainte-Jeanne d'Arc, M. le maire informe les personnes présentes que leur demande sera discutée ultérieurement par le conseil municipal.

**6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS**

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

**7- APPROBATION DES COMPTES**

2014-01-02

Proposé par Michèle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$55 224.96 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

**8- LECTURE DES CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

La directrice générale fait lecture des certificats de disponibilité de crédit pour l'année 2014.

**9- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR (PROJET DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE MITIS - ROUTE DU PORTAGE)**

2014-01-03

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 15035933 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$166.72 taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la rivière Mitis - route du Portage pour la période se terminant le 29-11-2013 concernant de décompte définitif pour la fin des travaux. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 -2013).

**10- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE PG SOLUTIONS - CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL - ANNÉE 2014**

2014-01-04

Proposé par Michèle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no CESA12083 de PG Solutions Inc.** au montant de \$4449.52 taxes incluses pour le contrat d'entretien et soutien des applications du 01 janvier au 31 décembre 2014.

**11- RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ ET PAIEMENT DE LA COTISATION**

2014-01-05

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise de déboursier un montant de \$467.95 taxes incluses (\$407 avant taxes) pour le paiement de la cotisation annuelle** de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2014.

**12- MODIFICATION DU BUDGET INITIAL 2013**

2014-01-06

Proposé par Michèle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2013** concernant les dépenses pour l'année 2013 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues:

### **02-130-00 Gestion financière et adm.**

02-130-00-141 Salaires administration	+2189	02-130-00-341 Journaux et revues	-678
		02-130-00-413 Comptabilité et vérif.	-681
		02-130-00-418 Assistance inform.	-148
		02-130-00-419 Formation	-538
		02-130-00-494 Cotisation et abonn.	- 36
		02-130-00-524 Ent. et rép. ameubl.	- 81
		02-130-00-660 Articles nettoyage	- 27

### **02-130-00 Gestion financière et adm.**

02-130-00-222 R.R.Q. adm.	+167	02-130-00-331 Téléphone adm.	-154
02-130-00-232 Assurance-emploi adm.	+52	02-130-00-422 Assurance resp.	-170
02-130-00-242 F.S.S. adm.	+55		
02-130-00-252 CSST adm.	+25		
02-130-00-262 RQAP adm.	+25		

### **02-320-00 Voirie municipale**

02-320-00-525 Entr. et rép. véh. voirie	+ 79	02-320-00-521 Entr. des chemins	-222
02-320-00-649 Signalisation	+ 143		

### **02-330-00 Enlèvement de la neige**

02-330-00-631 Carburant	+2882	02-330-00-525 Entr. et rép. véhicule	-2882
-------------------------	-------	--------------------------------------	-------

### **02-701-20 Centre communautaire**

02-701-20-629 Aménagement terrain	+54	02-701-20-522 Entretien bâtiment	-54
-----------------------------------	-----	----------------------------------	-----

### **02-701-30 Patinoire extérieure**

02-701-30-140 Rémunération	+800		
02-701-30-522 Entretien patinoire	+461		

### **02-701-20 Centre communautaire**

02-701-20-420 Serv. jur. Arpentage	- 800		
02-701-20-522 Entretien bâtiment	- 461		

### **02-701-90 Autres**

02-701-90-951 Participation loisirs culturels +1225

### **02-701-20 Centre communautaire**

02-701-20-419 Vidange fosses - 1225

### **13- AFFECTATION DES SURPLUS NON AFFECTÉS POUR LE 1er VERSEMENT TRACTEUR BIDIRECTIONNEL ET FRAIS D'ADMINISTRATION CRÉDIT-BAIL**

2014-01-07

Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de \$3290.97 des surplus accumulés non affectés**, soit un montant de \$2741.09 pour le 1er versement du tracteur bidirectionnel en décembre 2013 et \$549.88 pour les frais d'administration concernant le dossier de crédit-bail.

### **14- AFFECTATION DES SURPLUS NON AFFECTÉS POUR TRACTEUR BIDIRECTIONNEL - ANNÉE 2014**

2014-01-08

Proposé par Michèle Clouâtre  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de \$31 030 des surplus accumulés non affectés** pour le paiement des mensualités du tracteur bidirectionnel (crédit-bail) pour l'année 2014, soit janvier à décembre 2014.

### **15- RÉOLUTION AFIN DE CONFIRMER LE MONTANT RÉSERVÉ AU BUDGET POUR PAIEMENT DE LA Q/PART CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2014**

2014-01-09

Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **confirme à la Corporation de Transport adapté (TAC de La Mitis)** que, lors de l'adoption du budget pour l'année 2014, un montant de \$2104 a été réservé

pour payer notre quote-part à la MRC de La Mitis afin de recevoir les services du Transport adapté pendant l'année 2014.

**16- AUTORISATION AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LES DOCUMENTS ET CHÈQUES POUR L'ANNÉE 2014**

2014-01-10

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le maire et la directrice générale à signer les documents et les chèques** (dépenses incompressibles) pour et au nom de la municipalité pour l'année 2014.

**17- AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À REMETTRE LES DOCUMENTS AU VÉRIFICATEUR**

2014-01-11

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michèle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **remettre les documents nécessaires à la firme comptable pour la vérification de l'exercice financier 2013.**

**18- RÉSOLUTION POUR FIXER LES ENDROITS D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ (SELON ARTICLE 431 DU CODE MUNICIPAL)**

2014-01-12

Proposé par Michel Paris

Appuyé de Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc fixe les endroits suivants pour **l'affichage des avis publics** de la municipalité: l'entrée du bureau municipal et le bureau de poste.

**19- NOMINATION D'UNE RESPONSABLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

-

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

**20- ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 268-212 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

**21- AVIS DE MOTION DANS LE BUT D'ADOPTER UN RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter le règlement no 272-2014 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc. Le projet du dit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

**22- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 272-2014 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

La présentation du projet de règlement 272-2014 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc est faite par le conseiller Michel Paris.

23- VARIA

A) ACHAT DE LAMES AU CARBURE POUR LA NIVELEUSE

2014-01-13

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michèle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat de lames au carbure (2 lames de 7 pieds) pour la niveleuse** auprès de A.L.P.A. Equipment Ltd et ce, pour un montant de \$4713.06 taxes incluses.

B) RÉSOLUTION D'APPUI "AMÉLIORER LE PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN"

2014-01-14

**ATTENDU QU'**en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du « *Protocole du service postal canadien* »;

**ATTENDU QUE** la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

**ATTENDU QUE** le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

**ATTENDU QUE** le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande que la **population puisse faire valoir son point de vue** durant l'examen du *Protocole du service postal canadien* et demande que le **Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes:**

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

C) RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT L'EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN QUI DEVRAIT PORTER SUR LA GÉNÉRATION DE REVENUS ET NON PAS SUR DES COMPRESSIONS ADDITIONNELLES

2014-01-15

**ATTENDU QU'**en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

**ATTENDU QUE** Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

**ATTENDU QUE** Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

**ATTENDU QUE** Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michèle Clouâtre

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne demande que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

**D) AUTORISATION POUR ACHAT DE LA SOUFFLEUSE APPARTENANT AU COMITÉ SPORTIF ET CULTUREL DE SAINTE-JEANNE D'ARC**

2014-01-16

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat de la souffeuse White du Comité Sportif et Culturel** pour les besoins de déneigement de la patinoire extérieure et ce, pour un montant de \$500.

**E) COMITÉ POUR LE MAINTIEN DE L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL**

2014-01-17

**ATTENDU QUE** le processus de modification des cycles d'enseignement entre les écoles du Portage de l'Arc-en-Ciel à Sainte-Jeanne d'Arc et l'école du Portage du Clair-Soleil de La Rédemption, débuté à l'automne 2013, a été interrompu étant donné que la population n'a pas adhéré au projet proposé par la Commission Scolaire des Phares;

**ATTENDU QU'**un comité doit être mis en place, de concert avec des membres de la communauté, afin d'envisager des solutions permettant le maintien de l'école du Portage de l'Arc-en-Ciel à Sainte-Jeanne d'Arc;

Il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michèle Clouâtre

**ET RÉSOLU** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc mandate les personnes suivantes afin de joindre le Comité pour le maintien de l'école l'Arc-en-Ciel, soit:

Maurice Chrétien, maire

Noëlla Ouellet et Michèle Clouâtre, conseillères

Sylvain Paradis et Gervais Chamberland, conseillers

Louise Boivin, directrice générale

**F) DEMANDE DE SUBVENTION POUR ANIMATEURS DE TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2014**

2014-01-18

**Considérant que,** suite à la cession prochaine des infrastructures de loisir du Comité Sportif et Culturel à la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, la

municipalité deviendra responsable de la gestion du chalet des loisirs ainsi que du terrain de jeux;

**Considérant que** la municipalité devra engager un animateur ou animatrice pour le terrain de jeux pour l'été 2014;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Gervais Chamberland

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **demande une subvention auprès de Services Canada** dans le cadre du programme « demande / accord emplois d'été Canada 2014 » pour soutenir l'engagement de 2 animateurs ou animatrices pour le terrain de jeux pendant une période de 6 semaines, à raison de 35 heures par semaine. De plus, la directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité la dite demande de subvention.

**G) DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION AFIN D'ÉTABLIR UN ACCORD DE SOUTIEN ADVENANT UN BRIS DE MACHINERIE EN PÉRIODE HIVERNALE**

2014-01-19

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michèle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte qu'une **entente de soutien entre la municipalité de La Rédemption et la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc** soit établie pour palier à l'éventualité où une ou l'autre de nos municipalités serait dans l'impossibilité d'assurer le service de déneigement des chemins pour raison de bris de machinerie ou manque de personnel. En attendant qu'une telle entente soit établie, nos opérateurs en déneigement sont autorisés à apporter toute aide demandée par la municipalité de La Rédemption, selon leur disponibilité et le respect des normes sur les heures de conduite des véhicules lourds et ce, au taux horaire présentement en vigueur pour utilisation de la machinerie municipale. La municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande le même accord de soutien et selon les mêmes conditions à la municipalité de La Rédemption.

**24- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**25- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Michèle Clouâtre la fermeture de l'assemblée à 22h09.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière